



## 34e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 30 janvier 2024 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 32<sup>e</sup> séance du Conseil général du 14 novembre 2023
2. Élections au sein des commissions
3. Assermentation des nouveaux conseillers généraux suppléants et nouvelles conseillères générales suppléantes
4. 23.066 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 5'270'000.- TTC pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique entre 2024 et 2028
5. 24.002 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 497'390.- TTC pour la transformation du pavillon du Marché, Place du Marché 1
6. 24.001- Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.- TTC pour le renouvellement d'une ambulance
7. 23.069 - Rapport d'information du Conseil communal relatif à la politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds et à l'élargissement des prérogatives de la Commission des naturalisations et agrégations

8. 23.052 – Projet d'arrêté du groupe PLR modifiant le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds (suppression de la taxe sur les spectacles pour les actrices et acteurs locaux), déposé le 18.10.2023
9. 23.054 – Motion du groupe PS : Taxe sur les spectacles : non à l'abolition, oui à sa répartition !, déposée le 24.10.2023
10. 23.060 – Résolution des groupes POP, PS et les VertEs : Patrouilleur-euse-s à pied c'est mieux, déposée le 09.11.2023

*Ilinka Guyot*  
*présidente du Conseil général*

**23.052 – Projet d'arrêté du groupe PLR : projet d'arrêté modifiant le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds (suppression de la taxe sur les spectacles pour les actrices et acteurs locaux), déposé le 18.10.2023**

*Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,*

*arrête :*

**Article premier** Le règlement sur les taxes et émoluments, du 28 septembre 1992, est modifié comme suit :

*Art. 29 alinéa 1*

*La taxe sur les spectacles est perçue conformément à l'Arrêté du Conseil général du 21 février 1996 relatif à la perception d'une taxe sur les billets de spectacle.*

*Art. 29 alinéa 2 (nouveau)*

*Sont exempts de la taxe sur les spectacles les associations et clubs culturels ou sportifs établis en ville de La Chaux-de-Fonds.*

**Art. 2** Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Cédric Haldimann

---

**23.054 – Motion du groupe PS : taxe sur les spectacles : non à l'abolition, oui à sa répartition!, déposée le 24.10.2023**

La taxe sur les spectacles perçus par la Ville est actuellement reversée au budget général. Le groupe socialiste propose d'affecter désormais le produit de la taxe sur les spectacles à l'encouragement des activités culturelles et sportives. En effet, d'une part, les personnes qui fréquentent les manifestations visées par la taxe fréquentent également des infrastructures soutenues par la Ville. Cela correspond à une contribution à leur entretien. D'autre part, les entités organisatrices sont pour la plupart soutenues également par des subventions.

Mathias Gautschi

---

### **23.060 – Résolution des groupes POP, PS et les VertEs : Patrouilleur.euse.s à pied c'est mieux, déposée le 09.11.2023**

Le travail des patrouilleur.euse.s est une fonction centrale pour permettre à nos jeunes de se rendre en toute sécurité à l'école.

En consultant les offres d'emploi de la Ville, on peut voir dans les prérequis qu'un.e patrouilleur.euse doit « être au bénéfice d'un permis de conduire de catégorie B ainsi que d'une voiture. ». Ces demandes nous semblent disproportionnées, notamment vis-à-vis de l'encouragement à la mobilité douce promue par la Ville.

Nos groupes demandent au Conseil communal de supprimer ces deux prérequis et d'encourager une autre forme de mobilité, en proposant aux patrouilleur.euse.s d'utiliser gratuitement les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail par exemple.

Lara Zender

---